

# COMMUNE DE LA VERRERIE

## Assemblée communale du 9 septembre 2025 Message concernant un crédit d'engagement au compte de résultats

\*\*\*

### Remplacement d'une lame à neige

#### Description

La lame à neige de notre tracteur principal, acquise en 2011, nécessiterait actuellement plus de 7000 francs de réparation. Au vu des coûts importants de maintenance sur un objet acheté 12'000 francs à l'époque, il nous est apparu judicieux de le remplacer par du matériel neuf.

#### Solution proposée

Notre choix, après concertation avec le personnel de l'édilité, s'est finalement porté sur une lame de type triaxiale de marque Villeton qui présente, entre autres, les caractéristiques suivantes :

- Tablier central orientable avec volets latéraux orientables permettant de travailler en U en Z ou en lame biaisée. Idéal pour déneiger les places de parcs ou quartiers de villas. Lame très maniable offrant plusieurs avantages comme manutention de la neige et réglage de la largeur de la lame de 1,8 à 3,2 m.
- Option bi-raclage, passage du racleur en caoutchouc au racleur acier automatique, ce qui offre une usure moindre de la lame en fonction des conditions de neige.
- Option de déclenchement de la lame en cas de choc avec un obstacle, ce qui évite des dommages aussi bien à la lame qu'au tracteur.

#### Offre retenue

Quatre offres ont été demandées, et celle retenue, de l'entreprise Genoud B. à Semsales, présente le meilleur rapport qualité prix. De plus nous avons pu, avec le personnel de l'édilité, en voir une chez un client de M. Genoud, ce qui nous a pleinement convaincu.

L'offre s'élève 30'500 francs TTC, desquels il peut être déduit 1500 francs pour la reprise de l'ancienne lame.

#### Coût

Nous sollicitons par conséquent un crédit d'engagement de 29'000 francs TTC en vue du remplacement de notre lamé à neige.

#### Financement

L'investissement sera financé par l'emprunt. Les charges financières annuelles induites par le projet s'élèveront à 2900 francs pour l'amortissement (au taux de 10%) et 435 francs pour les charges d'intérêt (au taux estimé à 1,50%), soit une charge annuelle totale de 3335 francs.

Progens, le 18 août 2025